



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
30 novembre 2001  
Français  
Original: anglais

---

### **Lettre datée du 30 novembre 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous prie de trouver ci-joint copie de la déclaration de la Jamaïque rédigée pour la séance de clôture des débats sur les travaux du Conseil de sécurité pour le mois de novembre 2001 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) M. Patricia **Durrant**



**Annexe à la lettre datée du 30 novembre 2001, adressée  
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant  
permanent de la Jamaïque auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

**Déclaration de la Jamaïque rédigée pour la séance de clôture  
des débats sur les travaux du Conseil de sécurité pour le mois  
de novembre 2001**

Le Conseil de sécurité était saisi en novembre 2001 de plusieurs questions extrêmement importantes, ce qui lui a offert l'occasion de progrès considérables dans différents domaines. L'attention du Conseil s'est portée sur pratiquement toutes les régions connaissant des situations de conflit. Il s'est penché tout particulièrement sur les conflits en Afrique, surtout au Burundi et en République démocratique du Congo, mais également en Sierra Leone, au Libéria et en Angola, ainsi que sur le conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée. De même, le Conseil s'est intéressé de près à la situation en Afghanistan et au Kosovo. Le problème du terrorisme et les questions touchant l'impact humanitaire des conflits, graves questions, ont donné lieu à des décisions du Conseil.

Nous passons ici en revue certaines des décisions du Conseil et leurs résultats :

1. Le Conseil a tenu deux réunions importantes consacrées à des questions en rapport direct avec les aspects humanitaires des conflits :
  - a) Les enfants et les conflits armés;
  - b) La protection des civils dans les conflits armés.

En débattant de ces questions, le Conseil a poursuivi la quête des moyens propres à protéger les membres les plus vulnérables et les plus gravement touchés des populations civiles atteintes de plein fouet par les vicissitudes des conflits armés. Ces réunions ont mis en vedette les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies et ses institutions pour soulager les souffrances des populations touchées et définir des moyens susceptibles d'empêcher de nouvelles violations de la législation humanitaire. Dans la résolution 1379 (2001) qu'il a adoptée le 20 novembre 2001 sur les enfants et les conflits armés, le Conseil définit des mesures à prendre par la communauté internationale et apporte un soutien au Secrétaire général pour les programmes menés par son Représentant spécial pour les enfants et les conflits armés et par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

2. Les réunions de haut niveau avec les ministres de la région et les pays touchés, consacrées à la situation au Burundi et en République démocratique du Congo (Comité politique de Lusaka), ont donné au Conseil l'occasion de rapports avec les protagonistes de ces régions, de leur faire part de ses objectifs et de définir clairement le rôle qu'il tient pour favoriser le processus de paix. Le Premier Ministre de la Jamaïque a présidé la réunion consacrée à la République démocratique du Congo, démontrant une fois de plus l'importance que la Jamaïque attache au progrès du processus de paix. Ces réunions ont également permis au Conseil d'entendre les parties exposer leurs vues et leurs espoirs pour les processus de paix et pour la région. Ces réunions et les décisions prises par le Conseil (déclaration du Président sur le Burundi, S/PRST/2001/33, et résolution 1376 (2001)

sur la République démocratique du Congo) ont imprimé un nouvel élan aux processus de paix dans les pays touchés et dans l'ensemble de la région.

3. La réunion du Conseil de sécurité avec l'ex-Président Nelson Mandela a été l'occasion d'entendre un exposé sur le processus de paix directement du Médiateur, et de remercier Madiba Nelson Mandela des efforts inlassables qu'il déploie pour ramener la paix au Burundi. Comme Madiba l'a indiqué, c'était peut-être la dernière occasion qu'avait le Conseil de l'entendre sur ce sujet, puisqu'il se retirait en tant que médiateur. Les sentiments du Conseil ont été exprimés dans la déclaration du Président, Ministre des affaires étrangères de la Jamaïque (S/PRST/2001/35).

4. Le Conseil de sécurité a tenu un débat très franc avec les Ministres des affaires étrangères de l'Éthiopie et de l'Érythrée, cherchant à éliminer les obstacles au bon fonctionnement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE), et à inciter les parties à procéder à la mise en oeuvre de mesures de confiance propres à faire progresser la paix entre elles.

5. Le débat public du Conseil de sécurité sur la situation en Angola a appelé l'attention internationale sur certains des obstacles à la paix qui demeurent encore et sur les efforts nécessaires pour faire progresser le processus de paix dans ce pays. Il a donné au Conseil l'occasion d'un échange de vues direct avec le Gouvernement angolais sur les moyens qui permettraient d'y faire avancer la paix, et a permis au Conseil d'engager la communauté internationale à soutenir encore ce qui est fait pour alléger les souffrances de la population de ce pays. Le Conseil a publié une déclaration de la Présidente (S/PRST/2001/36) exposant ses vues sur la question.

6. Le Conseil de sécurité a entrepris d'examiner l'efficacité de sa politique de sanctions à l'encontre du Libéria, et s'est penché sur la situation humanitaire qui y prévaut, désirant s'assurer que les sanctions n'imposaient pas de souffrances supplémentaires à la population. La situation au Libéria a également été examinée dans l'optique de ses incidences régionales.

7. Le Conseil de sécurité a continué à soutenir le processus de paix en Sierra Leone par le biais de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), tout en engageant à accorder une attention particulière à la nécessité d'un financement suffisant pour le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Lors de la réunion tenue avec le chef du Bureau des affaires juridiques, les membres du Conseil ont encouragé le Secrétaire général à explorer tous les moyens possibles de créer sans autre retard le tribunal spécial pour la Sierra Leone. L'attention du Conseil a été appelée sur le fait que les retards tenaient principalement au manque de financement pour le tribunal. Nous avons été heureux d'apprendre que le Bureau des affaires juridiques sera à la tête d'une mission de planification en Sierra Leone au début de 2002.

8. Le Conseil de sécurité n'a cessé de se préoccuper de la situation en Afghanistan tout le mois de novembre, prêtant particulièrement attention à la situation humanitaire et à l'éventuel engagement à long terme des Nations Unies en vue de la solution du conflit, puis du rétablissement de la paix après le conflit et de la reconstruction. Au cours de plusieurs séances de consultations plénières, le Conseil a passé en revue différents aspects des problèmes liés à l'Afghanistan. À sa séance publique présidée par le Ministre des affaires étrangères de la Jamaïque, le Conseil a adopté sa résolution 1378 (2001), mandatant clairement le Secrétaire général afin qu'il prenne des initiatives propres à faire avancer le processus de paix

et à faire face à la situation humanitaire, et approuvant l'action du Représentant spécial du Secrétaire général en ce sens.

9. Le Conseil de sécurité, examinant les problèmes associés au programme pétrole contre vivres pour l'Iraq, est parvenu à un consensus sur un projet de résolution ayant pour auteurs les cinq membres permanents du Conseil, qui prévoyait de proroger le programme pour six mois, d'adopter par la suite la liste d'articles sujets à examen et de modifier une nouvelle fois le régime des sanctions. On peut voir dans l'adoption de la résolution 1382 (2001) un progrès dans la solution des problèmes difficiles auquel le Conseil doit faire face dans ses relations avec l'Iraq.

10. Le Conseil de sécurité, par une série de mesures, dont une réunion à l'échelon ministériel et la publication d'une déclaration figurant dans la résolution 1377 (2001), a continué à encadrer le soutien aux activités des Nations Unies dirigées contre le terrorisme. Cette réunion, présidée par le Ministre des affaires étrangères de la Jamaïque, a permis de réaffirmer la détermination du Conseil à cet égard. Au cours du mois de novembre, le Comité contre le terrorisme a continué à mettre en place les modalités d'application de la résolution 1373 (2001) et à rechercher la coopération des États Membres.

11. Le Conseil a entendu d'utiles exposés d'information des Présidents et du Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda. Les membres du Conseil ont eu ainsi l'occasion de demander des éclaircissements sur plusieurs questions touchant les activités des Tribunaux, et de faire part de leur préoccupation sur divers points. Les renseignements communiqués dans les rapports et les exposés devraient permettre au Conseil d'examiner plus avant le fonctionnement des Tribunaux, et notamment la demande du Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda tendant à ce que le Conseil approuve la nomination de juges *ad litem*.

12. Conformément à ce qu'avait recommandé le groupe Brahimi pour améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix a poursuivi son action afin de promouvoir une relation triangulaire améliorée entre le Conseil de sécurité, les pays qui fournissent des contingents et le Secrétariat. Le groupe de travail a continué à rechercher les moyens de poursuivre les progrès obtenus grâce aux résolutions 1327 (2000) et 1353 (2001), reconnaissant pleinement le rôle que jouent les pays qui fournissent des contingents pour la mise en oeuvre efficace des mandats de maintien de la paix.

13. Le Conseil a eu l'occasion d'examiner à l'échelon des experts des moyens permettant d'améliorer son rapport annuel à l'Assemblée générale, lors d'une réunion du groupe de travail des procédures et de la documentation convoquée à cette fin.

14. La délégation jamaïcaine note que s'il n'y a guère eu au cours du mois écoulé de progrès du processus de paix au Sahara occidental et au Moyen-Orient; il y existe des chances de paix que le Conseil a cherché à exploiter :

a) S'agissant du Sahara occidental, le Conseil a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) pour une période de trois mois. Nous engageons l'Envoyé

spécial du Secrétaire général à mettre cette période à profit pour inciter les parties à rechercher véritablement une solution à ce problème;

b) Le Conseil, du fait qu'aucun progrès n'avait été constaté pour les problèmes liés à l'occupation israélienne du Golan syrien, a adopté sa résolution 1380 (2001) prorogeant le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant;

c) Pour ce qui est du Moyen-Orient, y compris de la question de Palestine, nous prenons note des efforts déployés en dehors du Conseil, espérant des progrès. Nous notons également avec regret le manque de progrès, jusqu'à présent, pour ce qui est de ramener la paix dans la région, ainsi que le fait que le Conseil n'est pas en mesure de concourir à ce processus. Il importe que le Conseil soit tenu pleinement au courant de l'action en cours, et nous espérons qu'il pourra, à un autre stade du processus, assumer un rôle constructif pour ramener la paix au Moyen-Orient.

15. Pendant la présidence jamaïcaine, nous avons continué à promouvoir plus de transparence dans les travaux du Conseil de sécurité, réunissant le Conseil en débats et exposés publics, et permettant le cas échéant la participation d'entités autres que les membres du Conseil. La Présidente a également informé les États Membres qui ne sont pas membres du Conseil et tenu des séances privées avec les États Membres touchés et intéressés, et avec des organisations non gouvernementales, de sa propre initiative, selon les besoins ou selon une demande des intéressés. Nous jugeons utiles ces efforts réguliers, mais nous engageons le Conseil à trouver plus de moyens de faire en sorte que la transparence de ses travaux cesse de faire problème parmi les États Membres. Nous espérons que le Conseil donnera suite aux suggestions avancées durant la séance de clôture en vue d'améliorer encore la transparence des travaux du Conseil.

16. Nous nous félicitons de la création d'un nouveau site Web de la présidence, qui permet de s'informer aisément et immédiatement sur les travaux du Conseil et les décisions qu'il a prises. Nous remercions le Secrétariat d'avoir rapidement réagi à la demande en ce sens.

17. Nous remercions les membres du Conseil et le Secrétariat de la coopération et du concours apportés aux travaux du Conseil au cours d'un de ses mois les plus chargés.